



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 28 mai 2026
Convocation du : 21 mai 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 28

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Hans LANDLER, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Laurent DERONNE pouvoir à Céline LOGEZ, Hugues QUESTE pouvoir à Cristiane DELESTREZ, Christophe LECOEUCE pouvoir à Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON pouvoir à Sylvie GUSTIN, Catherine LE BROUSTER pouvoir à Quentin MILLIOT, Jean-Jacques DERUYTER pouvoir à Cyrielle DEBAVELAERE, Michel PLOUY pouvoir à Hans LANDLER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thibault CAPELLE

DE26_080

**ADMINISTRATION MUNICIPALE
COMMISSION ARMENTIÉROISE POUR L'ACCESSIBILITÉ
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Autorisation - Approbation

Par délibération N° DE12.118 du 6 décembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CAAPH), ré-orientée par la délibération n° DE.14.137 du 26 septembre 2014 en Commission Armentérioise pour l'Accessibilité (CAA).

Il convient aujourd'hui d'en élire les 4 membres élus.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'élection des membres des commissions a lieu au scrutin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire étant Président de droit, il reste à désigner 3 représentants du Conseil Municipal.

Il est demandé aux Présidents de Groupe de présenter leurs candidats pour siéger à la Commission Armentérioise pour l'Accessibilité.

Candidatures :

- **Liste « Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action »**

Grégory PICKEU
Ahmed OURAGHI

- **Liste «L'Urgence D'agir pour Armentières »**

Catherine HALOS

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De désigner les représentants du Conseil Municipal à la Commission Armentérioise pour l'Accessibilité.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 33 voix pour
- 2 abstentions :
Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN

Par conséquent, sont désignés pour siéger au sein de la Commission Armentérioise

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le 01/06/2026

webdelib

ID : 059-215900176-20260529-DE26_080-DE

pour l'Accessibilité : Jean-Michel MONPAYS, Grégory PICKEU, Ahmed OURAGHI,
Catherine HALOS

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Thibault CAPELLE
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS